

Département de la  
Charente-Maritime

---  
Ville de ROYAN

OBJET :

Recettes provenant de l'Office  
du Tourisme



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

-----  
Séance du 16 Octobre 1964  
-----

64407

Le seize Octobre mil neuf cent soixante quatre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 12 Octobre 1964

Etaient présents : M. MEYER, Maire, MM. MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU et LANOUE, Adjoint, Melle FOUCHE, M. MOUCHOT, POUGET LANUSSE, GUILLAUD, BISCAYE, MONGRAND, ETCHEBER, BERLAND, GACHET BOUCHET, BUJARD, GALLAND, Conseillers Municipaux

Représentés : M. REIX par M. LANOUE  
M. FONTANILLE par M. MATRAS  
M. FLAHAUT par M. BISCAYE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GACHET ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Il n'a pas été possible, lors de l'établissement des budgets primitif et additionnel de 1964 de déterminer approximativement les recettes qui pourraient être encaissées par l'Office du Tourisme.

Il convient donc d'ouvrir un article en autorisation spéciale pour constater l'encaissement des sommes ci-après :

Fêtes Franco-Britanniques	7.391 fr
Auditorium	9.460 fr
Exposition Art Moderne	14.719 fr
Semaine Internationale Art Contemporain	5.279 fr
Fête de la Mer	8.472
	<hr/>
	45.321 francs

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

d'ouvrir un article intitulé " produit des recettes de l'Office du  
Tourisme " au chapitre VIII, article 23 des recettes du budget de  
1964 pour un montant de 45.321 francs, somme encaissée à la date du  
15 Octobre 1964.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME  
Pr Le Maire  
Le Premier Adjoint



**APPROUVÉ**

ROYAN, le \_\_\_\_\_

Le Sous-Préfet,

